



## LES FEMMES GRANDES PERDANTES DE LA RÉFORME DES RETRAITES

**SUD-Rail n'accepte pas qu'une nouvelle fois les femmes soient les victimes d'une réforme injuste.**

Avec la contre-réforme Borne, les femmes ayant acquis suffisamment de trimestres au titre de la maternité pour partir à 62 ou 63 ans devront continuer de travailler jusqu'à 64 ans. Une insupportable régression !

Actuellement, si les femmes décident de décaler leur retraite d'un an, elles bénéficient en moyenne d'une surcote de 5% sur leur pension de retraite. Avec la contre-réforme, elles seront obligées de rester deux ans de plus au travail et leur pension ne va augmenter que de 1 à 2 %.

Des miettes !  
Actuellement, chaque femme ayant eu des enfants valide 4 trimestres supplémentaires pour chaque maternité, afin de compenser les effets sur la retraite du congé maternité pendant lequel elle ne cotise plus et 4 trimestres supplémentaires au titre de l'éducation de l'enfant. **Avec le report de l'âge légal, les femmes sont fatalement pénalisées. Ces trimestres validés s'annulent pour certaines femmes alors qu'ils leur permettaient de partir plus tôt à la retraite.**

C'est là que la logique capitaliste frappe le plus durement les femmes, dans la mesure où elles ne s'arrêtent jamais de travailler (travail et foyer), mais n'ont pas toujours un emploi rémunéré à temps plein. **Ce sont très majoritairement les femmes qui mettent leur carrière de côté en arrêtant de travailler ou en travaillant à temps partiel pour s'occuper des enfants ce qui rend leur carrière plus hachée.** Les mesures sur la prise en compte des congés parentaux sont largement insuffisantes. Les retraites des femmes sont aujourd'hui en moyenne 40 % en dessous de celles des hommes. De plus les femmes seniors sont plus éloignées de l'emploi que les hommes seniors.

Les femmes partent en moyenne un an plus tard que les hommes avec des carrières plus hachées.

Elisabeth Borne a déclaré que la réforme sera plus juste pour les femmes, car l'âge d'annulation de la décote restera à 67 ans. Comment

considérer que travailler jusqu'à 67 ans est une avancée sociale ? Surtout lorsque l'on sait que le taux d'emploi chez les femmes entre 55 et 64 ans est plus bas que celui des hommes : 54,3% contre 57,7%, selon la Dares.

Elles ne seront donc pas éligibles aux 1200€ « garantis » pas plus que les hommes, puisque nous savons aujourd'hui que ces 1200€ n'est qu'un odieux mensonge du gouvernement.

Pour SUD-Rail, la première chose à réaliser est de mettre en œuvre l'égalité salariale entre femmes et hommes. Pour rappel, les femmes touchent 28,5 % de moins que les hommes. L'égalité salariale permettrait d'augmenter les cotisations sociales (et combler ainsi les déficits du régime de retraite) et de réduire l'écart de pensions entre les hommes et les femmes.

On le voit, cette contre-réforme Borne-Macron est tellement ignoble que même les macronistes ont du mal à la défendre. A trop vouloir tirer sur la corde en gouvernant par le mensonge et la duperie, la corde finira par casser.

Si nous bloquons le pays, les capitalistes finiront par lâcher.



## LE DÉCALAGE DE L'ÂGE LÉGAL DE DÉPART EFFACE LE BÉNÉFICE DES TRIMESTRES VALIDÉS POUR LA MATERNITÉ

**Pour atteindre leur durée de cotisation, les femmes utilisent notamment des trimestres validés par enfant en compensation:** 2 à 4 trimestres par enfant dans le public, 8 dans le privé.

**Cette majoration sert à partir plus tôt à la retraite en matière d'annuités cumulées et augmenter la pension en vue de compenser une carrière incomplète.**

Mais avec la contre-réforme, le taux plein sera plus dur à atteindre et certaines auront une pension plus faible du fait de l'accélération du passage à 43 années de cotisation. Avec le report de l'âge d'ouverture des droits à 64 ans, si ces femmes disposent avant cet âge de suffisamment d'annuités pour un taux plein, elles devront de toute façon attendre d'avoir 64 ans pour partir à la retraite. Une régression !

**En d'autres termes, la contre-réforme Macron-Borne, revient à supprimer la prise en compte des enfants aux femmes nées après 1961.**

### POLY-PENSIONNÉ, LA GRANDE ARNAQUE !

Aujourd'hui, quand un agent du régime spécial fait valoir ses droits à la retraite avant l'âge légal de départ qui est fixé à 62 ans et qu'il peut bénéficier d'un certain nombre de trimestres dans le régime général avant son embauche à la SNCF, il doit attendre 62 ans pour pouvoir bénéficier de sa pension du privé.

**Demain, avec un âge de départ repoussé de 2 ans, il ne sera pas possible de prétendre à sa pension du régime général avant 64 ans !**

La surcote ne s'appliquera que sur les trimestres supplémentaires effectués au-delà du nouvel âge légal. Aujourd'hui la majoration intervient à partir de 63 ans, demain il faudra attendre 65 ans.

### STATUTAIRES (Régime spécial CPR)

*Validation de périodes non travaillées en cas d'interruption ou réduction d'activité.*

Validation gratuite:  
limitée à

*1 an par enfant à charge pour les enfants nés ou adoptés avant le 1er juillet 2008,  
3 ans par enfant à charge pour les enfants nés ou adoptés à compter du 1er juillet 2008.*

Validation onéreuse:

*Sur demande uniquement la CPR, elle examinera vos droits et vous devrez compléter le formulaire d'étude de validation pour la retraite de périodes d'interruption ou de réduction d'activité.*

#### **Majoration pour enfant :**

*Les femmes ayant accouché postérieurement à leur recrutement à la SNCF bénéficient d'une majoration de durée d'assurance fixée à 2 trimestres pour chacun de leurs enfants. Cette majoration ne peut se cumuler avec la prise en compte gratuite des périodes d'interruption ou de réduction d'activité sauf pour les périodes inférieures à 6 mois.*

### TABLEAU DU RÉGIME GÉNÉRAL

Année de naissance	Age légal de départ à la retraite après réforme	Nombre de trimestres requis pour bénéficier du taux plein	
		Après réforme	Avant réforme
1960	62 ans	167	167
1er janvier/31 août 1961	62 ans	168	168
1er sept/31 déc 1961	62 ans et 3 mois	169	168
1962	62 ans et 6 mois	169	168
1963	62 ans et 9 mois	170	168
1964	63 ans	171	169
1965	63 ans et 3 mois	172	169
1966	63 ans et <small>Réforme retraite age de départ</small>	172	169
1967	63 ans et 9 mois	172	170
1968	64 ans	172	170
1969	64 ans	172	170
1970	64 ans	172	171
1971	64 ans	172	171
1972	64 ans	172	171
1973 et années suivantes	64 ans	172	172

Source : lafinancepourtous.com d'après Projet de réforme du gouvernement au 10/01/2023



## POUR UNE PENSION ÉQUIVALENTE, IL FAUDRA TRAVAILLER PLUS LONGTEMPS !

### CONTRACTUELLES (Régime général)

En tant que mère, 4 trimestres supplémentaires vous sont accordés pour chaque enfant, pour compenser les effets sur votre retraite du congé de maternité pendant lequel vous ne cotisez plus à la retraite.

4 trimestres supplémentaires vous sont accordés pour chaque enfant en contrepartie de son éducation (avant 2010 uniquement pour la mère, après 2010 peut être partagé).



### Impact de la réforme sur les femmes

**Maria née en 1965**  
2 enfants  
(+16 trimestres supplémentaires)

Avant réforme	+3 Trimestres	Après réforme
<b>169 T</b> 42 ans et 3 mois		<b>172 T</b> 43 ans
Départ possible 62 ans 192T 1417€/mois	→	<b>INTERDIT</b>
Départ 64 ans 200T 1591€/mois majoration de 8,75%	<b>-174€/mois</b> <b>soit -2088€/an</b>	Départ à 64 ans 199T 1417€/mois aucune majoration

Maria va devoir travailler presque 2 ans gratuitement. Elle perd la majoration de ses trimestres supplémentaires

### Impact de la réforme sur les femmes

**Julie née en 1987**  
2 enfants  
(+16 trimestres supplémentaires)



Avant réforme	Après réforme
<b>172 T</b> 43 ans	<b>172 T</b> 43 ans
Départ possible 62 ans 188T 909€/mois	<b>INTERDIT</b>
Départ 64 ans 199T 1000€/mois majoration de 8,75%	Départ à 64 ans 199T 909€/mois aucune majoration
	<b>-91€/mois</b> <b>-1092€/an</b>

Julie va devoir travailler presque 2 ans gratuitement. Elle perd la majoration de ses trimestres supplémentaires

**En ce qui concerne les régime spéciaux et de ce fait les statutaire le report de l'âge d'ouverture des droits est également de 2 ans!**

**Vous l'aurez bien compris l'ensemble des cheminotes et cheminots prennent 2 ans de plus.**

- ♦ Pour les agents affiliés au régime général 64 ans au lieu de 62 ans aujourd'hui
- ♦ Pour les agents statutaires hors agents de conduite 59 ans au lieu de 57 ans aujourd'hui
- ♦ Pour les agents statutaires agents de conduite (ADC) 54 ans au lieu de 52 ans aujourd'hui

L'âge d'annulation de la décote reste à 67 ans au régime général, 62 ans pour les agents au statut (hors ADC), 57 ans pour les ADC.

**Cependant un décret suffit au gouvernement pour décaler cet âge et les sénateurs ont déjà prévu de l'ajouter**

# PLUS QUE JAMAIS LE 8 MARS SOYONS TOUTES ET TOUS EN MANIFESTATION



**Le 8 mars, ce n'est ni la fête des mères, ni la fête des femmes, c'est la journée internationale de lutte pour les droits des femmes.**

Plus que jamais cette année soyons toutes et tous dans la rue pour cette journée internationale des droits des femmes. Macron et son gouvernement s'attaque de nouveau et frontalement aux femmes avec une réforme des retraites, qui va les percuter de plein fouet. Au cœur de la lutte contre cette réforme, le 8 mars est l'occasion de mettre sur le devant de la scène la situation et les revendications des femmes et d'amplifier la mobilisation. Le 8 mars 2020 a été la dernière manifestation avant l'enterrement de la réforme des retraites à points ! **Faisons de la journée du 8 mars 2023 celle du retrait de cette réforme porteuse de régression sociale majeure.**

**Toujours payées un quart en moins**, concentrées sur les emplois moins bien rémunérés et à temps partiels, les femmes sont de plus en plus nombreuses à ne pas pouvoir boucler les fins de mois. Au lieu de sanctionner les entreprises qui discriminent, au lieu d'augmenter les salaires et les pensions, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes, ce gouvernement et le patronat veulent imposer une réforme des retraites violente et injuste.

**Contraintes par des salaires plus faibles et des carrières plus courtes du fait de la prise en charge des enfants et des aîné·es, nous touchons déjà aujourd'hui une pension en moyenne inférieure de 40% à celle des hommes.** Reporter encore l'âge de départ, alors que nous sommes nombreuses à partir en retraite avec une carrière incomplète, dégradera encore notre situation.

**Nous refusons de travailler plus pour gagner moins !** Au contraire, mener des politiques volontaristes pour l'égalité des salaires et des taux d'emploi procurerait des cotisations supplémentaires supérieures au déficit invoqué par le gouvernement pour justifier la réforme des retraites.

De bons salaires, de bonnes retraites, c'est la garantie de notre indépendance économique. Pas question, de dépendre de nos pères, de nos conjoints ou de toute forme de patriarcat !

Nous voulons du temps pour vivre, un vrai partage des tâches domestiques et parentales, une réduction du temps de travail pour toutes ! Nous voulons des services publics pour socialiser ces tâches et prendre en charge nos enfants et nos parents !

Nous voulons avoir les moyens de faire nos choix de vie et de vivre librement notre orientation sexuelle et nos identités. **Nous voulons mettre fin aux attaques et discriminations misogynes, racistes et LGBTQIAphobes.** Celles-ci sont relayées par les discours de l'extrême droite dont l'ADN est la haine de l'« autre ».

## LE 8 MARS, ON S'ARRÊTE TOUTES ET ON MANIFESTE. ON FAIT LA GRÈVE FÉMINISTE.

Union syndicale Solidaires : [8 mars - Appel unitaire](#)

**Un préavis national SUD Rail couvrant l'ensemble des cheminot-e-s pour la journée du 8 mars.**

**N'hésitez pas à vous rapprocher de vos militant-e-s SUD Rail pour connaître les différentes manifestations proches de chez vous.**